

## **2B2P**

Société civile immobilière  
au capital de 1.000,00 Euros  
Siège social : 11, Rue Henri Barbusse  
21600 LONGVIC  
en cours d'immatriculation

---

### **NOMINATION DU GÉRANT**

---

#### **LES SOUSSIGNÉS :**

##### **Monsieur Benjamin, André, Gaston PAP**

Né le 26 juillet 1998 à CHENÔVE (21300)

Demeurant 11, Rue Henri Barbusse – 21600 LONGVIC

De nationalité française,

Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité,

Disposant de la pleine capacité civile,

N'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.

##### **Monsieur Bruno, Frank, Marcel PAP**

Né le 13 juillet 1968 à DIJON (21000)

Demeurant 9, Rue du Mont – 21310 BÈZE

De nationalité française,

Marié avec Madame Karine PAP, née MARTINY, née le 09 avril 1974 à CHENÔVE (21300), sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître Philippe DEBORDES, Notaire à MIREBEAU-SUR-BÈZE (21310), le 07 juin 2010, préalablement à leur union célébrée le 26 juin 2010 à la mairie de BÈZE (21310) ;

Disposant de la pleine capacité civile,

N'ayant fait l'objet d'aucune condamnation ou mesure quelconque entraînant interdiction d'administrer, diriger ou contrôler une société.

Seuls associés de la Société **2B2P** en cours de constitution se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société pour désigner d'un commun accord le premier gérant.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

## I – NOMINATION DU GÉRANT

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la Société :

**Monsieur Benjamin PAP**, né le 26 juillet 1998 à CHENÔVE (21300), demeurant 11, Rue Henri Barbusse – 21600 LONGVIC.

L'entrée en fonction de Monsieur Benjamin PAP ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés.

Monsieur Benjamin PAP déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction de gérer une société commerciale.

## II – POUVOIRS DU GÉRANT

Monsieur Benjamin PAP exercera ses fonctions dans le cadre de dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

## III – REMUNERATION DU GÉRANT

Les fonctions du Gérant ne sont pas rémunérées.

Cette absence de rémunération sera maintenue jusqu'à décision contraire des associés.

## IV – POUVOIR A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associés soussignés, donnent tous pouvoirs au Cabinet ACC sis 3G, Rue Jeanne Barret – 21000 DIJON à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi en vue de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Fait à LONGVIC,  
Le 16 novembre 2023

Associés	Signature
<b>Benjamin PAP</b>	<i>(signature valant acceptation des fonctions de gérant)</i> Bon pour acceptation des fonctions de gérant
<b>Bruno PAP</b>	